



Changement de rythme de travail équipe

Par Rouic

Bonjour à tous et merci d'avance pour vos expertises,

je vous expose mon cas :

Je travaille dans une très grosse entreprise française depuis 5 ans, dans une usine plus précisément. Je suis actuellement posté en 5x8 ce qui me convient parfaitement (4 jours de travail consécutifs maximum). c'était même une de mes conditions quand j'ai postulé !

Mais voila qu'aujourd'hui, sous prétexte d'accroître la compétitivité du groupe, la direction nous impose un changement de forfait pour nous faire passer en 3x8 en septembre prochain (5 voire 6 jours de travail consécutif). Ce changement de forfait se matérialise par 30 jours de travail en + dans l'année et d'une baisse de 10% de la rémunération.

Un avenant au contrat de travail devrait nous être proposé cet été avec un rachat de forfait pendant 3 ans (compensation de 75% de la perte).

Mes questions sont donc les suivantes :

- Qu'est-ce que je risque si je ne signe pas cet avenant ?
- Puis-je négocier des indemnités de départ si licenciement ?

Les nouvelles conditions de travail proposées chamboulent complètement ma vie privée car ma femme est enceinte de notre 1er enfant et donc le fait de travailler + et de gagner 10% de moins ne m'arrange absolument pas...

Quitter l'entreprise ne me dérange pas mais j'aimerais partir avec une indemnité décente (sachant que le groupe a réalisé plusieurs millions d' de bénéfice en 2020 malgré la crise sanitaire !!!).

Info supp' : L'entreprise vient de signer un accord de compétitivité avec les syndicats qui prévoit des départs en retraite anticipés, de la mobilité externe (via une RCC avec des indemnités très favorable financièrement) en cas de suppression de poste.

Voila, j'espère avoir été assez clair et avoir donné toutes les infos nécessaires.

Merci beaucoup et portez vous bien.